



FIL D'INFOS

Semaine du 28 février 2022 au 06 mars 2022

N° 232



BASE DES AVANT-CONTRATS : UNE PÉPITE ET UNE OBLIGATION LÉGALE

Le décret d'application n° 2013-803 relatif aux bases de données notariales du 3 septembre 2013 impose l'obligation d'alimenter la base des avant-contrats.

A ce jour, cette collecte est toujours insuffisante et ce malgré cette obligation.

Depuis toujours, nous avons le monopole de la tenue du fichier immobilier. Notre défaillance dans l'alimentation du fichier des avant-contrats constitue une importante faille que saisissent nos détracteurs pour s'engouffrer dans notre domaine réservé.

Nos partenaires publics montrent des signes d'impatience et vous l'aurez tous compris, chacun d'entre nous mesurera la portée de notre manquement... il n'est pas utile d'en dire plus.

J'ai demandé aux inspecteurs comptables de vérifier que l'émolument de formalité perçu par nos offices et qui couvre l'alimentation du fichier immobilier tant pour les ventes que pour les avant-contrats, corresponde bien à l'alimentation effective.

Je demande donc à chacun(e) de veiller à l'alimentation des avant-contrats rédigés par son office.

Un point mensuel de suivi sera fait par la Chambre afin d'encadrer les offices ne respectant pas cette obligation.

En cas de difficulté d'alimentation, je vous invite à contacter M. Jean-Michel LE PRIELLEC de l'ADSN qui pourra utilement accompagner et guider vos équipes dans cette mission.

Emmanuel PORCQ
Président



Inscrire un collaborateur au fil d'infos

ACTUALITÉS



VOTRE CONTACT ADSN EN RÉGION

M. Jean-Michel LE PRIELLEC succède à M. Nicolas DENIS en qualité de responsable régional de l'ADSN.

Son rôle est de vous accompagner, vous aider et vous conseiller sur le périmètre ADSN, à savoir :

- Messagerie notaires.fr
- Clé REAL
- Cœur de réseau REAL
- Alimentation des Bases de données immobilières (Alim BRI)
- ANF
- Télé@ctes
- Téléprocédures
- Gestion des Risques informatiques
- MICEN
- ADSN Direct
- Applications CSN (IDNOT, NOTACCESS...)

Contact : jean-michel.le-priellec@adsn.fr - 06.76.05.20.76



RUSSIE : SANCTIONS FINANCIÈRES ET GEL DES AVOIRS

Le CSN nous informe qu'en réaction à l'invasion de l'Ukraine, l'Union Européenne a adopté des mesures restrictives à l'égard de la Russie, parmi lesquelles des sanctions financières ciblées.

Ces mesures sont applicables directement et sans délai à l'ensemble des personnes physiques et morales opérant sur le territoire de l'Union Européenne.

La liste des individus et identités concernés par ce dispositif est actualisée de manière très régulière depuis le règlement communautaire [ici](#).

Vous pouvez consulter le registre national des gels, mis à jour au fil de l'eau, ainsi que la page « Russie » sur le site de la DG Trésor [ici](#).

La Banque des Territoires a, quant à elle, mis en place un dispositif de contrôle renforcé [ici](#).



TAXE D'APPRENTISSAGE, soutenez les formations notariales !

Les entreprises de plus de 1 salarié ont jusqu'au 31 mai 2022 pour verser le solde de leur taxe d'apprentissage (la part des 13%) à l'établissement de leur choix.

La taxe d'apprentissage participe au financement de l'apprentissage mais aussi de la formation initiale.

Retrouvez en PJ les établissements proposant les formations notariales dans la région, du BTS au Master, habilités à percevoir cette taxe.

[ets-formations-notariales-0.pdf](#)



HOMOLOGUER UNE CONVENTION DE DIVORCE EN 24H CHRONO AVEC UN NOTAIRE...

Telle est la promesse faite par la Société PRESTANOTAIRE qui propose aux avocats d'accéder à la première Market place du notariat et de désigner un **notaire partenaire** dans leur convention de divorce.

Pour rappel, s'agissant de la notion de « notaire partenaire », elle porte atteinte :

- au principe du libre-choix de son notaire par les parties, car la plateforme « assigne » à l'avocat et donc aux parties signataires de la convention de divorce, un notaire que celles-ci n'ont pas choisi.
- à l'article 4.2.1 du RN : le notaire doit s'abstenir de tirer profit de manœuvres extérieures ayant pour résultat de détourner le choix des parties.



NOUVELLE APPLI PROS-CONSULTE

Téléchargez gratuitement l'**application mobile Pros-Consulte** : choisissez votre psychologue dans la liste des consultants disponibles, enregistrez votre numéro vert une fois pour toute.

Pros-Consulte est un service à la disposition des collaborateurs et notaires de la Cour, proposant un **espace de parole** et de **soutien psychologique**, mais aussi du **conseil en management** par des psychologues.

La mise en relation avec un psychologue disponible est réalisée **EN QUELQUES SECONDES**.

Tous les échanges sont **ANONYMES** et **GRATUIT**S.

[N° vert 0800 732 205](#)

[pros-consulte-ch-notaires-caen-flyer.pdf](#)

[pros-consulte-ch-notaires-caen-application-mobile.pdf](#)



NOTAIRES DU RESSORT DE CAEN LA MER : inscrivez-vous au E-salon «Caen Normandie : un territoire qui recrute»

Organisé par Caen La Mer et Caen Normandie Développement en partenariat avec Pôle Emploi, le E-salon est l'opportunité pour les employeurs du territoire de Caen La Mer et pour les candidats d'ici ou d'ailleurs, de se rencontrer autour d'un projet de recrutement.

Dates : du 13 avril au 9 mai 2022

Inscriptions (jusqu'au 23 mars 2022 minuit dans la limite des places disponibles)

Modalités

Communication : Kit - www.emploi-caennormandie.fr - Réseaux sociaux @CaenNormandieEmploi, [Facebook](#) et [Linkedin](#).



Informations CYBER ATTAQUE

Ci-dessous les coordonnées « CYBER » communiquées par LSN Assurances qu'il convient d'utiliser en cas d'attaque accompagnées de la plaquette de présentation 2021 à télécharger :

FIDELIA MMA Assistance : 01.47.11.70.29 (7/7 j -24/24 h)

Le **Code Procédure** à communiquer lors de l'appel est le suivant : **100 381**

[lsn-cyber-2021-ddufour.pdf](#)



CRPCEN: LE LIEN SOCIAL EST EN LIGNE !

Retrouvez dès à présent votre dernier numéro du magazine le Lien Social n° 148 en cliquant [ICI](#).



AIDE À L'EMBAUCHE D'UN APPRENTI OU D'UN ALTERNANT

Saviez-vous que l'aide de 8 000 € pour recruter un alternant est toujours d'actualité ?

Bénéficiez de 8 000 € d'aide de l'État, pour l'embauche d'un apprenti ou d'un demandeur d'emploi de longue durée pour toute **signature de contrat avant fin juin 2022**.

Pour plus d'informations, cliquez : [ICI](#)

Retrouvez toutes les semaines dans la CVthèque du fil d'infos les candidatures d'alternants en BTS Notariat, Licence pro métiers du notariat et DMN !

CLÉS REAL

16
MARS

[S'inscrire](#)

FORMATIONS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

Mars

10

ACTUALITÉ JURIDIQUE AVEC LES CONSULTANTS DU CRIDON DE PARIS

16 - 17

SÉMINAIRE OBLIGATOIRE NOTAIRE NOUVELLEMENT NOMMÉ

Avril

05

TABLEAU DE BORD - JOURNÉE COMPTABLE SIMPLIFIÉE - TAXE (public notaire)

Mai

05

ASPECTS LIQUIDATIFS DES
RUPTURES ENTRE CONCUBINS
ET PARTENAIRES DE PACS

12

BIOÉTHIQUE, PMA ET ÉTAT CIVIL
: LE RÔLE DU NOTAIRE EN
MATIÈRE DE FILIATION

Juin

09

EXONÉRATION DUTREIL :
Transmission de société ou
d'entreprise par succession et
donation

16

ACTUALITÉS ET DIFFICULTÉS
PRATIQUES DE LA VENTE
D'IMMEUBLE A CONSTRUIRE

27

ASPECTS PRATIQUES DES
NOUVELLES EXIGENCES
RELATIVES AUX DIAGNOSTICS :
DPE, audit énergétique, état des
risques, assainissement et autres
nouveautés

Septembre

13

DROIT DU NUMÉRIQUE ET
PRATIQUE NOTARIALE

Octobre

06

ACTUALITÉ DU DROIT RURAL ET
PRATIQUE NOTARIALE

Novembre

08

ACTUALITÉ FISCALE
IMMOBILIÈRE

10

ACTUALITÉ DES
RECTIFICATIONS FISCALES EN
SUCCESSION ET DONATION

17 01

-
NOV. DÉC.

CESSION DE FONDS DE
COMMERCE ET DE
CLIENTÈLE : Rappels
théoriques et cas pratiques

24

ACTUALITÉS DES
RECTIFICATIONS FISCALES EN
TVA IMMOBILIÈRE, PLUS-VALUES
PROFESSIONNELLES ET
CHANGEMENTS DE RÉGIMES
FISCAUX



Accédez à votre wishlist

CVTHÈQUE

Alternance BTS Notariat

Orne

A partir de septembre 2022

Alternance BTS Notariat

Calvados

A partir de septembre 2022

Alternance BTS Notariat

Calvados

A partir de septembre 2022

Stage BTS

Cherbourg et environs

du 23 mai au 4 juillet 2022

Stage découverte L3 droit

Calvados

2 semaines à partir du 11 mai 2022

VIE DE LA COMPAGNIE

26
FÉVR.

Nomination de Me Marie-Line BARRÉ-DUHEM,
notaire associée

NOTAIRES & ENCHÈRES anciennement BEGUIN NOTAIRES,
Montmartin-sur-Mer

04
MARS

Nomination de Me Robert BEKAERT, notaire salarié

CAEN LAZARE NOTAIRES, Caen

ARRÊTÉS ET DÉLIBÉRATION

MANCHE

CALIGNY

AGENDA DES ÉLUS

07
MARS

Rencontre avec les représentants de la Cour d'appel de Rouen afin de leur partager notre expérience dans la mise en place d'une chambre interdépartementale.

SUCCESSIONS

Calvados :

MAHIER Fabrice
PRZOPIORSKI DE CAY Paulette
FADIKA Chantal
GOURDAIN Gael
CHABREDIER Daniel
FANET Claude
LEON YVES,RAYMOND,JEAN
ROBILLARD HENRI
MESURAT CLAUDINE
BOUSTER ÉPOUSE DOUCHIN
Jeanne Anne Charlotte
DUFORT ODILE
GERVAIS Roger

Manche :

TRIPIED Marc
SEDRAOUI Kouider
COUPE Gisèle
LEPOITTEVIN Roger Auguste
Eugene
LEROY Claude Jacques Marcel
MC DOUGALL COLIN
LEFRANC DOMINIQUE

Orne :

CHATELAIN Josiane
BRANELLEC Micheline

Autres :

GAUJOUX ÉPOUSE SAEYS

Jeanne

CHAILLOT (ÉPOUSE

RABOUTET) Denise

MENARD Jean Louis



[**Voir les fils d'infos précédents**](#)

[Se désabonner](#)